



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 25129

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées la politique que mène le Gouvernement en matière de dépistage du cancer du sein à la lumière du récent colloque conduit à Paris par l'Unesco sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le dépistage organisé du cancer du sein est une priorité nationale de santé publique. Le nombre de départements proposant ce dépistage est passé de 39 départements fin 2002 à plus de 70 en octobre 2003 et la généralisation à l'ensemble des départements sera réalisée d'ici au 1er janvier 2004. La direction générale de la santé ainsi que la mission interministérielle de lutte contre le cancer suivent de très près la mise en oeuvre de ce dépistage et apportent leur appui si des difficultés apparaissent. Les financements nécessaires ont été mis à disposition des structures de gestion, chargées de la mise en oeuvre de ces programmes. Les modalités de formation des professionnels et de contrôle de qualité du matériel de radiologie ont été définies. Afin d'obtenir un taux de participation satisfaisant de la population cible, une campagne nationale de communication a été mise en place par le ministère de la santé et l'assurance maladie, avec le soutien de la Ligue nationale contre le cancer.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25129

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7239

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8690